

Monsieur
Rémy Jaquier
Président du Grand Conseil
Place du Château 6
1014 Lausanne

Réf. : CS/15025166

Lausanne, le 1^{er} mai 2019

**Réponse du Conseil d'Etat à la résolution Pierre-André Romanens et consorts -
Un calendrier cohérent pour une nouvelle péréquation intercommunale
(19_RES_023)**

Monsieur le Président,

Le Conseil d'Etat donne suite à la résolution Pierre-André Romanens mentionnée sous rubrique, que le Grand Conseil a renvoyée au Conseil d'Etat dans sa séance du 5 février 2019.

Le texte de la résolution est le suivant :

« Nous sommes toutes et tous d'accord de dire que le système actuel de la péréquation vaudoise est obsolète.

Partant de cette unanimité, le Conseil d'Etat devrait élaborer un calendrier, en tenant compte des impératifs législatifs à venir.

Pour l'auteur de cette résolution, il semble plus cohérent que le choix de la date d'entrée en fonction des nouvelles autorités communales en juillet 2021 représente une échéance crédible.

Quoi de plus favorable pour les organes exécutifs et législatifs des communes vaudoises que de débiter leur législature, avec un nouveau système péréquatif qui aura été élaboré par les utilisateurs d'aujourd'hui.

C'est avec l'expérience des élus actuels que nous réussirons à mettre en place une péréquation « canton-communes » simple et compréhensible, par tous les acteurs politiques et en particulier par les représentants communaux.

La présente résolution demande au Conseil d'Etat de mettre en place un calendrier sur les deux années à venir, soit 2019-2020, afin de terminer les travaux de la nouvelle péréquation au mois d'avril/mai 2021 ».

Réponse

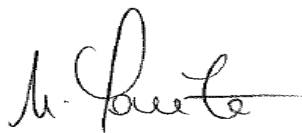
Le 12 septembre 2018, le Conseil d'Etat a adopté les principes qui présideront à l'élaboration de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV).

Par la même occasion, il a aussi chargé le Service des communes et du logement (SCL) de travailler d'entente avec l'Union des communes vaudoises (UCV) et l'Association de communes vaudoises (AdCV) pour proposer au gouvernement les différentes variantes envisageables d'une nouvelle péréquation. Le SCL a établi une feuille de route qui a été soumise aux deux associations faîtières dans le courant du mois de décembre 2018 déjà. Pour régler différentes questions en suspens, le Conseil d'Etat va rencontrer les associations faîtières lors d'une plateforme « Canton-communes », en principe dans le courant du mois de mai prochain. Cette séance sera également l'occasion de fixer un calendrier en étroite collaboration avec les associations faîtières des communes.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LA PRESIDENTE



Nuria Gorrite

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

Copie

- *Service des communes et du logement*